

Formulaire de versement des 13% de la taxe d'apprentissage 2022 sur masse salariale 2021

(remplissable directement sur votre PC)

(Date limite de versement : 31 mai 2022)

Raison sociale :	<input type="text"/>			
N°SIRET :	<input type="text"/>	Code NAF :	<input type="text"/>	
Adresse :	<input type="text"/>	CP :	<input type="text"/>	
		Ville :	<input type="text"/>	
Contact :	<input type="text"/>		Fonction :	<input type="text"/>
Tél :	<input type="text"/>	E-mail :	<input type="text"/>	

Souhaite verser suivant le calcul du montant des 13 % de la taxe d'apprentissage

au bénéfice de l'établissement* : LP FLORA TRISTAN

7/9 avenue Le Meunier de la Raillère-61600 LA FERTE MACE UAI(RNE) : 0610019P

Montant en lettres : Montant en chiffres :

*LP FLORA TRISTAN est un établissement habilité à percevoir les 13% de la taxe d'apprentissage avec le code UAI 0610019P (art. 62241-5 du code du travail) et figure sur la liste préfectorale de la région NORMANDIE 2022.

Mode de paiement :

Par chèque (à l'ordre de l'agent comptable du LP FLORA TRISTAN) :

Chèque n° : Banque : Date du chèque :

Par virement :

IBAN : FR76 1007 1610 0000 0010 0560 347

BIC : TRPUFRP1

Mentionner impérativement TA2022 , votre numéro de SIRET et le nom de votre entreprise en libellé du virement afin de nous permettre de vous envoyer votre attestation de virement obligatoire (document à fournir en cas de contrôle)-

Fait à :

Signature et cachet de l'entreprise

Le :